



Saison 2018-2019 n° 4

P.V. BUREAU DU 09 novembre 2018

Présent-e-s : Mmes ALLARD, BIENVENU (invitée).
MM. CHARBONNIER, JADEAU, JURET (invité), HUARD,
MARTIN et NICOLAS.

Excusé-e-s : Mme BOURRY.
MM. BOUSSEAU et LEFRERE.

Ouverture : 18h30.

INFORMATIONS GENERALES

- Ouverture de séance par M. le Président

- Retour sur l'Assemblée Générale FFBB :

Le Président fait un retour sur l'Assemblée Générale de la Fédération qui s'est déroulée les 19 et 20 octobre dernier à Avignon dans la cité des Papes.

Le Président SIUTAT a de nouveau développé la vision fédérale avec le 3x3, Paris2024 et le Club 3.0.

D'après les nouveaux statuts, notre département devrait bénéficier d'un 4^{ème} représentant aux Assemblées Générales de la FFBB.

L'Académie du Basket fut un moment fort et particulièrement émouvant.

Nos représentants ont apprécié l'accueil, et l'organisation confiée à la ligue de Provence.

- Retour sur le séminaire emploi :

Les échanges lors du séminaire emploi ont été riches.

La qualité du travail sur la fiche de poste est soulignée.

Une aide de la Fédération pourrait être sollicitée pour la création du poste de directeur-trice.

- Mémoire du Basket :

Il a été envisagé de mettre en place un service civique pour la mémoire du basket départemental.

La FFBB ayant atteint le nombre maximal de service civique, il est envisagé de faire appel à un-e stagiaire sur ce sujet.

- Colosse aux Pieds d'Argile :

Déception pour l'intervention du « Colosse aux Pieds d'Argile » où seulement quelques 25 participants ont répondu à cette invitation. Une relance sera faite en début de semaine aux groupements sportifs et aux responsables techniques des clubs. Une invitation a été envoyée aux groupements sportifs de Mayenne via le Comité.

- Académie de la Ligue :

Sur proposition du Président, le Bureau présente Bernard DELAUNAY à l'académie de la Ligue des Pays de la Loire.

SECRETARIAT GENERAL (par le Secrétaire Général Adjoint)

- Approbation PV de Bureau n°3.

Après exposition des corrections, **le Procès Verbal du Bureau n° 03 du 5 octobre 2018 est approuvé et adopté par les membres présents.**

- Approbation PV du séminaire Emploi.

N'ayant fait l'objet d'aucune correction, **le procès verbal du Séminaire emploi du 6 octobre 2018 est approuvé et adopté par les membres présents.**

Ce PV ne sera pas diffusé.

- Demande de stage.

* Mattéo BORDIER, licencié à l'EAB, a formulé à Delphine PASTEAU une demande de stage du 17 au 21 décembre 2018.

Après discussion avec Delphine PASTEAU, c'est un licencié qui est déjà intervenu au Comité suite à un travail d'intérêt général.

Il serait potentiellement sollicité pour :

- * Aller et aider la section : qui passera mardi jeudi et vendredi de cette semaine les tests d'entrée,
- * Aider sur le rangement Père Noël,
- * Aider à préparer les tenues et dossiers du TIC,
- * Aider le secrétariat dans la saisie des poules FBI.

Le Bureau décide de ne pas donner suite à cette demande.

* Cholé LOUAPRE, licenciée à Mûrs-Erigné, a adressé au Comité le 7 novembre 2018, une demande de stage du 21 janvier au 8 février 2019.

Sur cette période : organisation du challenge benjamin, participation à la section sportive scolaire, OBE avec Nicolas (3 jours), participation au semi weekend (2 jours).

Le Bureau donne un avis favorable à cette demande de stage.

Afin de ne pas encombrer le Bureau avec toutes les demandes de stage, il est demandé au Secrétaire Général d'établir des critères permettant de filtrer ceux pouvant réellement correspondre à des besoins du CD et/ou à un cursus scolaire.

- Demandes de congés :

***Pour information, voici les demandes de congés validées :**

- Emilie FABLET : le 12/12/2018, le 18/12/2018, et du 24 au 31/12/2018 (restera 6 jours de congés),
- Laurence TESSIER : du 26 au 31/12/2018 (restera 8 jours de congés),
- Françoise MATHIEN : le 31/12/2018 (restera 11 jours de congés),

*** Proposition de fermeture :**

Le vendredi 21 décembre 2018 sera la journée de saisie FBI des poules jeunes et seniors. Les salariés administratifs et techniques sont autorisés à travailler en journée continue (de plus grande amplitude).

Si la saisie est terminée le vendredi soir, proposition de fermer le Comité le 24 décembre 2018. Les salariés seront alors en récupération.

Au cas où la saisie n'est pas terminée le vendredi soir, les salariés reviendraient le matin pour la saisie et partirai en récupération de temps de travail ensuite.

Le Bureau valide la proposition du Secrétaire Général.

- Attributions des manifestations de fin de saison :

Après étude minutieuse par les membres présents et vote de chacun pour chaque évènement, les attributions sont :

* 1/4 Coupe et Challenge de L'Anjou Séniors

- Loir BC
- Ste Gemmes sur Loire
- Yzernay
- Sèvre Basket

* 1/2 Coupe et Challenge de l'Anjou Seniors

- St. Laurent de la Plaine
- Montreuil Juigné

* Finales Coupe et Challenge de l'Anjou Seniors

- Chemillé

* 1/2 Coupes et Challenges de l'Anjou Jeunes

- Aubry Chaudron
- Cerqueux Somloire St Paul
- Champ sur Layon
- Puy St Bonnet
- Tessoualle
- Vihiers

* Finales Coupes et Challenges de l'Anjou Jeunes

- Beaupreau
- Segré
- Trémentines

* All Star Game

- ACBB Angers

- Bar du Père Noël

Le groupement d'ACBB Angers est sélectionné pour le bar du Père Noël.

- Père Noël du Minibasket :

Dans l'objectif de présenter une nouvelle fois le jeu SHOOTING DAY BASKETBALL au plus grand nombre, l'équipe de jeu de société sollicite, comme l'an passé, l'avis du Comité pour être présent à la manifestation.

Le Bureau émet un avis favorable à cette initiative.

- Recours sur pénalités de la commission sportive :

* Recours de OMBREE D'ANJOU sur la décision de la commission sportive : Tiercé contre Ombree d'Anjou en DM 4E du 7 octobre 2018.

Il s'agit d'une rencontre perdue par pénalité pour défaut de surclassement des joueurs : COTTIER Lucas BC018004 et PINON Mathis BC018998.

A cette notification, le club mentionne le fait de ne pas savoir qu'il fallait surclasser un U20 en seniors. (en l'occurrence U18)

De plus, le club demande : la réévaluation de la pénalité sportive et financière.

Après délibération le Bureau décide de maintenir la pénalité sportive et financière.

* Recours de ANGERS JND sur la décision de la commission sportive :

Angers JND contre Doué la Fontaine en DM 5B du 23 septembre 2018.

Il s'agit d'une rencontre perdue par pénalité pour défaut de surclassement du joueur LE PENNEC Baptise BC017771.

A cette notification, le club mentionne le fait d'avoir commis une erreur.

Cependant, le club demande une réévaluation de la pénalité financière et sportive, compte tenu du fait que le licencié ne serait plus joueur dans le club.

Après délibération le Bureau décide de maintenir la pénalité sportive et financière.

* Recours de SAINT LEGER SOUS CHOLET sur la décision de la commission sportive :

Saint Léger sous Cholet contre Trélazé en DM 2C du 14 octobre 2018.

Il s'agit d'une rencontre perdue par pénalité pour défaut de surclassement du joueur MERLET Tom BC014519.

A cette notification, le club mentionne le fait d'avoir commis une erreur.

Le joueur joue en DM 2 ponctuellement et a d'ailleurs régularisé son surclassement dans la semaine suivante de la pénalité.

Après délibération le Bureau décide de maintenir la pénalité sportive et annule la pénalité financière.

- Recours sur le paiement des frais de formation PEA :

Jules PAVY (ex licencié des Rosiers, muté à Brissac) a participé au PEA.

Jusqu'au portes ouverts, le club des Rosiers pensait que, même muté vers Brissac, leur ancien licencié comptait au titre de leur association au regard de la charte de l'arbitrage.

Or, Bruno CHARBONNIER les a informés que le joueur muté compte pour son club de mutation.

C'est pourquoi, le club des Rosiers a adressé une demande de remboursement des frais de stages de Jules PAVY après sa mutation officialisée.

Le club de Brissac a donc été sollicité par le Comité pour remboursement des stages effectués à posteriori de la mutation.

Le 5 novembre dernier, le club de Brissac a adressé au secrétaire général un recours de cette décision.

Le club motive que les règlements intérieurs sont contraires à ce fonctionnement, et que le club ne peut pas assumer à arriéré de 8 mois.

Après étude du dossier et délibération, on reconnaît une erreur administrative de notre part et de notre fonctionnement.

Le premier stage sera facturé au Rosiers où M. PAVY était licencié.

Le Comité prendra en charge la moitié de la somme qui est due par BRISSAC où M. PAVY était licencié. Une facture avec explication sera destinée aux deux parties.

- Appel en chambre d'appel FFBB :

Pour information, le club de Saint Laurent de la Plaine est en cours de constitution d'un dossier en chambre d'appel fédérale suite à la perte par pénalité de 3 rencontres en NM3 pour défaut de qualification de deux joueurs (JH et non JN).

Comme pour l'opposition à la décision de la commission fédérale, le Comité a justifié par courrier son soutien au club devant la Chambre d'Appel fédérale.

<p align="center">COMMISSION LICENCES ET QUALIFICATION (par le Secrétaire Général Adjoint)</p>

- Nombre de licenciés : 16 500 licences enregistrées à ce jour, soit-242 (1,4%), par rapport année -1.

On comptabilise 2876 licences OBE.

La commission a enregistré à ce jour 779 mutations toutes catégories confondues.

- Mutation exceptionnelle :

Mutation de CHAPRON Paul (U15) de Lamboisières Martin Basket vers Beaucouzé.

Suite à la fusion, le joueur ne se sent pas à l'aise dans son équipe.

Accord du club quitté.

Le Bureau décide de qualifier CHAPRON Paul pour Beaucouzé en date du 9 novembre 2018.

- Recours sur des mutations exceptionnelles refusées :

Le club de Saumur LB a fait un recours pour deux mutations refusées :

*** MOREAU Emmanuelle (senior) :**

Mutation d'Authion Entente Basket vers Saumur LB.

La personne est responsable d'une équipe U18F évoluant en région à Saumur LB. L'an passé elle a renouvelé sa licence à Authion à la demande de Saumur LB pour pouvoir tenir les tables de marque.

Initialement, sur le seul argument de la tenue des tables de marque, la commission des licences a refusé la demande.

Après délibération, le Bureau confirme la décision de la commission et refuse d'accorder cette mutation. Il préconise que cette personne renouvelle sa licence dans son groupement sportif (Authion).

*** DENOTTI Lynda (senior) :**

Mutation d'Angers UFAB vers Saumur LB.

Sa fille est licenciée à Saumur.

Initialement, la demande de mutation porte sur le fait de tenir les tables de marque à Saumur.

La commission des licences a refusé la demande estimant qu'une personne licenciée dans une autre association peut tenir la table de marque dans une association sportive différente.

Le club fait recours en précisant que le délai normal de la mutation n'a pas été respecté du fait qu'ils n'avaient pas l'information que la demandeuse avait une licence antérieurement à Angers UFAB.

Après délibération le Bureau confirme la décision de la commission et refuse d'accorder cette mutation. Il préconise que cette personne renouvelle sa licence dans son groupement sportif (UFAB).

- La Poste

Outre les délais de distribution des recommandés dont la Commission avait fait part en début de saison, il s'avère qu'un nombre grandissant de non-distribution de courrier est à déplorer. Nous nous retrouvons donc sans les documents originaux, sans possibilité de qualification par exemple.

Lors du bulletin d'info du mois de novembre, la Commission a demandé aux groupements sportifs de scanner tous leurs documents avant de les envoyer par La Poste.

- Licences JL

Retour sur la licence JL signé par M. BARAKAT à l'association sportive de Paris 14...

Le Président de la Commission a pu échanger avec M. MELO, responsable des licences au Comité Départemental de Paris. Après lui avoir « rappelé » qu'une déqualification pouvait être demandée au service de la Fédération, la procédure a suivi son chemin.

M. BARAKAT a été qualifié par son club de Tiercé le 30 octobre et a pu rejouer et coacher dès le début novembre.

COMMISSION PARTENARIATS ET MEMOIRES DU BASKET

- Le catalogue est finalisé et nous sommes en attente du Crédit Mutuel pour la signature de leur engagement.
- Vendredi 23 novembre, au siège du Comité, signature de la convention triennale avec nos partenaires « Premium » 2018, 2019, 2020.
- En prélude de cette signature, un temps de travail réunira la Commission Partenariat, la Commission Communication, et la Trésorerie pour mettre en place le rôle de chacun dans la recherche de partenaires.
- Par la suite, le démarchage s'orientera sur des « gros » partenaire ex : banque, assurance...
- La Commission travaille sur la possibilité et la fiabilité d'introduire le partenariat sur les coupes de l'Anjou.

Les remises des Challenges des réussites se feront le 4 décembre à St Macaire avec une visite pour les participants dans un atelier d'Art.

COMMISSION 3*3 ET VIVRE ENSEMBLE

BILAN ACTUEL :

Pas de terrain de la FFBB pour la finale car il y aura les Open Plus dans cette période de l'année.

Il faut en louer un ou demander aux autres comités de la Ligue.

Dans l'idéal nous souhaiterions le samedi 22 juin. Sinon week-end suivant mais le 29-30 déjà un tournoi de la FFBB donc il faudrait que notre tournoi Central soit fait avant pour qu'il serve de qualification à celui de la Fédération.

Le Bureau valide la date du 22 juin 2019.

L'application 3x3 de la FFBB va sortir en fin d'année civile (application téléphone).

Plusieurs clubs sont déjà intéressés pour organiser le Trophée de l'Anjou (Angers UFAB, Avrillé, Mûrs-Erigné, Angers EAB...), Angers UFAB fait un tournoi nocturne fluo en décembre. Avrillé souhaite organiser un Open Start.

QUESTIONS :

- Est-ce qu'on peut communiquer directement avec les licenciés pour communiquer sur le Trophée ?

Le Bureau donne un avis favorable pour cette communication, après avoir préalablement informé les clubs.

- Est-ce que l'ensemble des tournois du Trophée de l'Anjou peuvent être homologués afin qu'ils apportent des points au ranking FIBA des participants ? (C'est + attrayant pour les joueurs) (dotation de la fédé en cas d'homologation)

Les tournois seront homologués.

- Date : 22 juin Week-end 22-23 juin ? Week-end 29-30 juin ?

22 juin 2019 retenu par le Bureau.

- Lieu ? Place Mitterrand ? Parking Roche Foucault ? Parking du Mail ?

Voir avec la Mairie d'Angers.

- Est-ce qu'on affine un club au tournoi central ? (pour gérer les bénévoles, le bar, la restauration etc.)

Avis favorable du Bureau pour associer un groupement sportif.

- Est-ce qu'on se penche sur la réalisation d'un clip vidéo / teaser ? (Qui pourrait servir pour les autres manifs : 8 mai, père Noël etc.)

Etude à mener.

COMMISSION SPORTIVE

-Dérogations exceptionnelles d'âge :

CLUB	NOM Prénom – N° Licence – catégorie actuelle	Catégorie sollicitée	Avis du Bureau
Feneu	PAILLOT Zoya (U12) BC076685	U11 F D4B	ACCORD
Possonnière	BRIAND Amélie (U10) BC099561	U13 F D3E	REFUS
Longuenée en Anjou	BA Fatoumata Binetou (U16) BC033580	U15 F D4B	ACCORD

- Dossiers :

* **Saint Sylvain d'Anjou : Nombre de mutés**

Le club de SAINT SYLVAIN D'ANJOU a formulé, le 14 octobre 2018, à la commission sportive une demande pour faire joueur plus de 3 mutés dans leur équipe de DM 4E. En effet, deux mutations ont eu lieu en séniors dans l'objectif de les faire participer au 3*3.

Malheureusement, le club met en avant le fait que le championnat 3*3 voulu par la FFBB n'a pas pu démarrer dans notre département et sollicite le Bureau pour faire jouer les 5 mutés en DM 4E (au lieu de 3 règlementairement).

Après délibération le Bureau autorise 4 mutés sur la feuille de match pour cette équipe DM 4E.

Mme ALLARD n'a pas pris part à la délibération.

* **Longué : erreur de saisie e-Marque**

Le club de LONGUE a formulé une demande à la commission sportive le 22 octobre, une demande de réévaluation de la participation de certains joueurs à la rencontre :

1/32 CHAM : Chalonnes sur Loire contre Longué du 21/10/2018 à 13h30.

Le club notifie que deux joueurs : OUVARD S (VT911070 et LEGRAND P (VT901720) inscrits sur la feuille de marque n'ont pas participé à la rencontre.

Par ailleurs, le président du club de CHALONNES, par courrier, atteste que ces joueurs ne sont pas rentrés sur le terrain malgré le fait qu'ils aient été cochés en e-Marque.

Le Bureau décide de ne pas confirmer en « jeu » les deux joueurs sur cette feuille de match.

- Candidature aux barrages des U13M du 15 décembre 2018 :

Le groupement sportif de Maulévrier est retenu pour l'organisation des barrages U13 M du 15 Décembre 2018.

Les délégués du Comité seront Christian JURET. Une autre personne sera présente à ses côtés.

- Brulés et brulages :

Le club de CHALONNES formule au Bureau une demande de maintien de la liste de brulés initiale.

En effet, au contrôle des brulés, la commission sportive a notifié au club de Chalonnnes le fait que FOUCHER Julien VT832824 n'a pas fait assez de rencontres pour rester brulé (2 rencontres au 18/10/2018).

Ce joueur a donc été dé-brulé par la commission au profit de PINEAU Alexis VT000504.

A cette décision, le club a rédigé un courrier au Bureau en date du 6 novembre 2018 et apporte les éléments suivants : FOUCHER Julien et HERSANT Henerick n'ont pas fait le quota de matchs suffisants parce qu'ils sont peu présents et que le club a besoin de leur faire appel en équipe 2. Le club évoque ensuite une difficulté à gérer les effectifs (15 seniors pour 2 équipes).

Le Bureau décide de maintenir la liste des brûlés initiale.

- Licence T Chemillé – Neuvy en Mauges :

Une demande de licence « T » pour BELAU BACHIR Hamdi a été validé par le Comité en date du 28 septembre 2018 pour jouer en championnat Régional à Chemillé (club d'appartenance : Neuvy en M).

Or, il s'avère que le joueur a pris part à une rencontre U17 D3E : Neuvy en Mauges contre Chemillé.

A cette occasion la commission sportive s'est aperçue :

- que le joueur a pris part à la rencontre en qualité de joueur de Chemillé alors qu'il est qualifié à Neuvy en Mauges

- que le joueur en licence T n'a pris part à aucune rencontre régionale jusqu'ici.

Après délibération il est décidé qu'un courrier sera transmis aux deux groupements sportifs pour signifier que la licence « T » a été attribuée pour jouer à Chemillé en championnat Régional.

Ce Joueur doit obligatoirement jouer en championnat Régional dans le groupement sportif de Chemillé et en aucun cas participer aux championnats départementaux.

- Additif jeunes :

La commission minibasket demande à la commission sportive de retirer dans l'additif jeune les montées et descentes des U9 et U11 M et F.

En effet, la commission minibasket veut se laisser la souplesse de gérer les montées et descentes en se basant sur les résultats et non sur les classements.

Le Bureau confirme l'additif dans sa totalité, vu que celui-ci fut transmis à tous les groupements sportifs.

C.D.O.

- Réunion pour les écoles d'arbitrage : jeudi 15 Novembre.
- En prévision, une réunion des présidents de CDO des 5 départements.

-J DA

Les inscriptions tardent à arriver. Les groupements sportifs s'inquiètent sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer le 17 novembre, jour prévu pour le blocage de la circulation.

- Projet d'harmonisation des coûts de formation :

Bruno présente le projet de répartition des coûts de formation pour l'arbitrage entre tous les groupements sportifs ayant au minimum une équipe U13 dans leur entité. Les membres du Bureau émettent un avis favorable à ce sujet afin d'harmoniser les coûts. Certains paramètres de ce projet doivent être encore étudiés avant la mise en place dans les dispositions financières d'où une présentation à l'assemblée générale de fin de saison.
Cf. Annexe.

- Cadre PEA :

Devant l'absence à deux reprises d'un cadre du PEA, sans motif et sans réponse depuis la dernière absence, le président de la CDO propose de mettre fin à sa mission. Il sera prochainement remplacé.

- Courrier du Président de la Ligue des Pays de la Loire.

Le Président de la Ligue des Pays de la Loire a transmis un courrier au Président Fédéral au sujet des CONSIGNES AUX TERRITOIRES POUR LES DESIGNATIONS D'OFFICIELS (voir note eFFBB du 30/10).
Le Bureau adhère au propos tenu par le Président de la Ligue à la Fédération.

COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION DU DIRIGEANT

-Formation.

La version 2 de l'e-Marque sera donnée lors du séminaire des dirigeants qui se déroulera à TROYES le 24 novembre.

- Communication.

Une rencontre avec les imprimeurs est souhaitée pour cadrer nos éditions (affiches etc...)

Nous devons revoir le fonctionnement de la Revue de Presse qui n'apporte pas satisfaction aux usagers.

COMMISSION FINANCES

- Retour sur l'encaissement des premières factures de licences :

Tous les groupements sportifs se sont acquittés de la première facture.

- Point sur le TOP 8 ARENA LOIRE :

La billetterie ouvrira le 16 novembre 2018.

Le 22 novembre aura lieu une première réunion avec Sport Plus Conseil pour l'organisation du TOP 8.

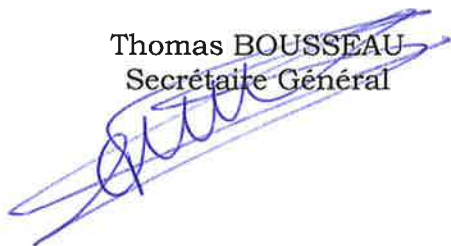
QUESTIONS DIVERSES

* Jérôme JADEAU demande à ce que le clip vidéo de la FFBB sur la tolérance soit récupéré pour une diffusion avant la venue de colosse aux Pieds d'Argile.

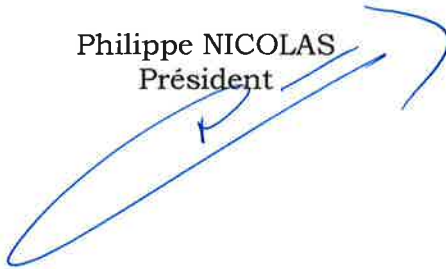
* Le Secrétaire Général interrogera les membres du Comité Directeur sur les disponibilités de chacun pour les diverses manifestations de fin de saison.

Fin de séance : 00h10.

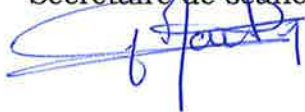
Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général



Philippe NICOLAS
Président



Jean Paul MARTIN
Secrétaire de séance



ANNEXE 1 :
TOTAL ET DETAIL DE MUTATION A CE JOUR

Étiquettes de lignes	Nombre de N° national
DC1	10
F	4
Seniors	4
M	6
Seniors	6
JC1	757
F	324
Seniors	75
U10	10
U11	17
U12	21
U13	31
U14	37
U15	22
U16	25
U17	24
U18	14
U19	16
U20	11
U7	3
U8	8
U9	10
M	433
Seniors	151
U10	13
U11	18
U12	36
U13	32
U14	18
U15	25
U16	28
U17	24
U18	27
U19	24
U20	16
U7	2
U8	7
U9	12
JC1AS CTC	1
M	1
U15	1
OC1	2
M	2
Seniors	2
TC1	9
M	9
Seniors	9
Total général	779

B ds

**ANNEXE 2 :
PROJET D'HARMONISATION DES COUTS DE
FORMATION OFFICIELS**

PROJET HARMONISATION FINANCIERE FORMATION ARBITRE



Formation commune : animateur + initiateur
Formation commune en SWE



PEA



FORMATION COMMUNE

Stage animateur : 250 €
Stage initiateur : 250 €
Total : 500 €

ANALYSE :

Perspective saison 2018/2019	NOMBRE DE STAGIAIRES	RECETTES NETTES	RECETTES	COÛT TOTAL
STAGE ANIMATEUR (188,15) PCUILLE	10	221	2210	2789
STAGE INITIATEUR (224,5) LA POMMERAYE	10	221	2210	3557

FORMATION COMMUNE EN SWE

Stage animateur : 200 €
Stage initiateur : 220 €
Total : 420 €

ANALYSE :

perspective saison 2018/2019	NOMBRE DE STAGIAIRES	RECETTES NETTES	RECETTES	COÛT TOTAL
Stage animateur Pouillé	5	171	855	933
Stage initiateur Pouillé	5	191	955	943

FORMATION PEA

- 2 stages de 3 jours à 120€
- 3 stages de 2 jours à 80€

TOTAL

perspective saison 2018/2019	NOMBRE DE STAGIAIRES	RECETTES NETTES	RECETTES	COUT TOTAL
	25 / stage			
Stages de 2 j	75	80	6000	6985
Stages de 3 j	50	120	6000	7625



PROPOSITION

- Recette des Formations en provenance des clubs :
18.230€
- Coûts des Formations pour le comité : 21.431€

- Comme le CD85 et depuis cette saison en Ligue :
proposition de répartition des frais entre les groupements
sportifs ayant au minimum une équipe U13 soit **113 clubs**
- A l'identique : **161.33€**
- Pour couvrir tous les frais retenus : 189.65€
- *Ne sont pas pris en compte : coaching, frais d'examen,
frais de personnel...*